

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 5 mai 2025 à 19 h à la mairie d'arrondissement située au 13 665, boulevard de Pierrefonds

Minutes of the regular sitting of the Borough Council held on Monday May 5, 2025 at 7 p.m. at the Borough Hall located at 13 665, boulevard de Pierrefonds

conformément à la Loi sur les cités et villes (Chapitre C-19, L.R.Q. 1977), à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement Dimitrios (Jim) Beis et les conseillers Catherine Clément-Talbot, Benoit Langevin, Chahi (Sharkie) Tarakjian et Louise Leroux, tous formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement Dimitrios (Jim) Beis.

Le directeur d'arrondissement, monsieur Dominique Jacob, et le secrétaire d'arrondissement, M^e Jean-François Gauthier, sont présents.

in conformity with the Cities and Towns Act (Chapter C-19, R.L.Q. 1977), at which were present:

Mayor of the Borough Dimitrios (Jim) Beis and Councillors Catherine Clément-Talbot, Benoit Langevin, Chahi (Sharkie) Tarakjian and Louise Leroux, all forming a quorum under the chairmanship of the Mayor of the Borough, Dimitrios (Jim) Beis.

The director of the Borough, Mr. Dominique Jacob, and the secretary of the Borough, M^e Jean-François Gauthier, are present.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Unless otherwise stated in the present minutes, the Mayor of the Borough always avails himself of his privilege of not voting as provided for in Section 328 of the *Act respecting Towns and Municipalities* (L.R.Q., Chapter C-19).

Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

Opening of the sitting

The Mayor of the Borough declared the sitting open at 7 p.m.

Rapport du Service de police de la Ville de Montréal

Le représentant du SPVM est présent.

Ville de Montréal Police Service Report

The official of the SPVM is present.

Présentation du Service de Sécurité Incendie de la Ville de Montréal

Le représentant du SIM n'est pas présent.

Presentation of Ville de Montréal Service de Sécurité Incendie

The representative of the SIM is not present.

Revue des activités

Le maire d'arrondissement fait la revue des faits saillants des activités de l'arrondissement depuis la dernière séance.

Activities review

The Mayor of the Borough highlighted the Borough's activities since the last meeting.

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 53.

Au cours de cette période, les questions posées par les personnes suivantes ont été traitées :

- M. Alfonso Abdon
L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sera-t-il jumelé avec une ville des Philippines ?

- Mme Nicole Deschênes
Est-ce que nous pourrions avoir des supports à vélos sur les autobus ? Nous aimerions que le maire nous représente dans le processus avec la Société de transport de Montréal (STM).

- M. Michel Goulet
Sur l'avenue du Château-Pierrefonds, près de la rue Oka, une portion de la rue a été mal faite entre le trottoir et la rue, suite aux travaux effectués il y a un an ou deux. Qui réparera cette portion de rue ?

- Mme Martha Bond
Pourquoi l'arrondissement veut-il ajouter des habitations multifamiliales dans la zone du règlement CA29 0040-68 ?
- Projet de règlement CA29 0149 : puis-je avoir des copies papier à la mairie d'arrondissement pour que les gens soient mieux informés ?

- Mme Istvan Marton
En ce qui concerne la construction près de mon immeuble. Les ouvriers travaillent six jours par semaine, il y a beaucoup de bruit, une souffleuse à ciment cause de la pollution. Pourquoi l'arrondissement a-t-il approuvé ce projet surtout après les inondations ? Je ne peux pas vendre mon condo.
- J'ai manifesté devant mon immeuble et la police est venue à ma porte. J'ai été malmené. J'ai reçu quatre contraventions.

- Mme Michelle Baechler
Le passage en dessous du REM, près du parc des Rapides-du-Cheval-Blanc, est fermé. Auparavant, le passage était ouvert. Un viaduc a été érigé sous le REM, le passage devrait être ouvert à nouveau.

Public Question Period

The public question period started at 7:53 p.m.

During that time, the questions asked by the following persons have been addressed:

- Mr. Alfonso Abdon
Will the Borough of Pierrefonds-Roxboro be a "sister city" with a city from the Philippines?

- Mrs. Nicole Deschênes
Could we have bike racks on the buses? We'd like the mayor to represent us in the process with the Société de transport de Montréal (STM).

- Mr. Michel Goulet
On avenue du Château-Pierrefonds, near rue Oka, a portion of the street between the sidewalk and the street has been badly repaired following works carried out a year or two ago. Who will repair this section of the street?

- Mrs. Martha Bond
Why does the Borough want to add multifamily dwellings in the zone of the by-law CA29 0040-68?
- Draft by-law CA29 0149: can I have paper copies at the Borough Hall so that the people are better informed?

- Mrs. Istvan Marton
Regarding the construction near my building. The workmen are working six days a week, there's a lot of noise, and a cement blower is causing pollution. Why did the Borough approve this project especially after the flooding? I cannot sell my condo.
- I demonstrated in front of my building and the police came to my door. I was abused. And I received four tickets.

- Mrs. Michelle Baechler
The passageway under the REM, near the Rapides-du-Cheval-Blanc park, is closed. Previously, the passage was open. Now that a viaduct has been built under the REM, the passageway should be open again. Everything is padlocked,

Tout est cadenassé, alors il est impossible de circuler du côté de la rivière. Est-ce que le passage sera ouvert à nouveau?	so it's impossible to circulate on the river side. Will it be open again?
Mme Colette Rigot - Les espaces verts se réduisent de plus en plus. À propos du parc de la Rive-Boisée, que se passe-t-il ? Même chose pour le boisé de l'Anse-aux-Chênes. Également, l'état de l'immeuble du centre communautaire Marcel-Morin est déplorable.	Mrs. Colette Rigot - Green spaces are getting smaller and smaller. What's happening to the Rive-Boisée park? The same goes for the Anse-aux-Chênes woodland. Also, the condition of the Marcel-Morin community center building is deplorable.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0101

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est proposé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian
appuyé par
la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU

DE prolonger la période de questions de 15 minutes conformément à l'article 53 du règlement CA29 0046 sur la tenue, la procédure d'assemblée et la régie interne du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.03

Questions de
Sujet

- M. Pierre Gauvrot
- Au parc de la 11^e Avenue, les structures de la patinoire se trouvent au milieu du parc et c'est dangereux pour les enfants.
- L'année dernière, j'ai appelé trois fois le 311 pour que les cônes oranges soient retirés sur la 11^e Rue. Ça a pris deux mois et demie avant que ce soit retiré, mais pas en totalité.
- Sur la rue Arnold et sur la 16^e Rue, il y a deux plaques où l'asphalte a été enlevée depuis cinq semaines. Quand est-ce que ce sera asphalté ?
- J'ai déposé des plaintes car l'eau est jaune. Tous mes voisins ont appelé le 311, mais ont reçu la même réponse : faites couler l'eau. Nous avons parlé à M. Ross du service des Travaux publics. Que se passe-t-il avec l'eau ?
- M. Antonio Perluzzo
- Le problème de l'eau jaune dure depuis plusieurs mois.

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0101

QUESTION PERIOD EXTENSION

It was moved by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian
seconded by
Councillor Louise Leroux

AND RESOLVED

TO extend the question period by fifteen minutes in conformity with Article 53 of by-law CA29 0046 governing the holding, the assembly proceedings and rules for the conduct of council meetings of the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

UNANIMOUSLY ADOPTED

Questions by
Subject

- Mr. Pierre Gauvrot
- At 11th Avenue Park, the skating rink structures are in the middle of the park, which is dangerous for children.
- Last year, I called 311 three times to have the orange cones removed from 11^e Rue. It took two and a half months before they were removed, but not all of them.
- On rue Arnold and 16^e Rue, there are two patches where the asphalt has been removed in the last five weeks. When will it be paved?
- I've filed complaints because the water is yellow. All my neighbors called 311, but got the same answer: turn on the water. We talked to Mr. Ross at Public Works department. What's going on with the water?
- Mr. Antonio Perluzzo
- The yellow water problem has been going on for several

- Sur la 14^e Rue, il y a un dos d'âne. La pancarte a été enlevée ainsi que la peinture. Pouvez-vous regarder le tout ?

M. Patrick Moussalem

 - Nous avons fait une requête (numéro 24-109292) pour installer de la signalisation ou un dos d'âne à l'intersection des rues des Carrières et Saint-Denis, car les véhicules circulent trop vite. Quand est-ce que ce sera réglé?
- months.

 - On 14^e Rue, there's a speed bump. The sign has been removed, as has the paint. Can you take a look?

Mr. Patrick Moussalem

 - We have made a request (number 24-109292) to install signage or a speed bump at the intersection of rues des Carrières and Saint-Denis, because vehicles are driving too fast. When will this be resolved?

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0102

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 5 mai 2025 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0102

APPROVAL OF THE AGENDA

**It was moved by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

AND RESOLVED

THAT the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of May 5, 2025, be adopted as submitted.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0103

PROCÈS-VERBAL

**Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2025 à 19 h soit approuvé tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.05

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0104

MOTION POUR RECONNAÎTRE LE MOIS DE JUIN COMME LE MOIS DE L'HÉRITAGE PHILIPPIN DANS L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS- ROXBORO

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro compte une population importante et croissante de personnes d'origine philippine sur son territoire;

ATTENDU QUE la population philippine du Québec compte maintenant plus de 46 000 personnes, dont la majorité vit dans l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QU'en 2018, le gouvernement du Canada a adopté la motion M-155 reconnaissant la contribution des Philippins-Canadiens à la société canadienne, la richesse de la langue et de la culture philippines et l'importance de réfléchir à l'héritage philippin pour les générations futures en déclarant juin, chaque année, Mois du patrimoine philippin et en invitant les administrations locales à adopter des résolutions semblables;

ATTENDU QUE des demandes ont été reçues de la société du patrimoine philippin, de l'organisme Filipino Family Services of Montreal, de la Fédération des associations Philippino-Canadiennes du Québec, de United Against Hate Canada et de citoyens de l'arrondissement d'origine philippine pour que le mois de juin soit reconnu comme le Mois de l'héritage philippin à Pierrefonds-Roxboro;

**Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0103

MINUTES

**It was moved by
Councillor Benoit Langevin
seconded by
Councillor Louise Leroux**

AND RESOLVED

THAT the minutes of the regular sitting of the council held on April 7, 2025, at 7 p.m. be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0104

MOTION TO RECOGNIZE JUNE AS FILIPINO HERITAGE MONTH IN THE BOROUGH OF PIERREFONDS-ROXBORO

WHEREAS the Borough of Pierrefonds-Roxboro has a substantial and growing population of persons on Filipino origin in its territory;

WHEREAS the Filipino population of Quebec now surpasses 46,000 persons, the majority of whom live in the Agglomeration of Montreal;

WHEREAS in 2018 the Government of Canada adopted Motion M-155 recognizing the contributions that Filipino-Canadians have made to Canadian society, the richness of the Filipino language and culture, and the importance of reflecting upon Filipino heritage for future generations by declaring June, every year, Filipino Heritage Month and inviting local jurisdictions to adopt similar resolutions;

WHEREAS requests have been received from the Filipino Heritage Society, Filipino Family Services of Montréal, the Federation of Filipino Canadian Associations of Quebec, United Against Hate Canada and persons of Filipino heritage residing in the Borough to recognize every June as Filipino Heritage Month in Pierrefonds-Roxboro;

**It was moved by
Councillor Benoit Langevin
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

AND RESOLVED

QUE le conseil d'arrondissement déclare officiellement le mois de juin « Mois de l'héritage philippin » à Pierrefonds-Roxboro;

QUE le conseil d'arrondissement reconnaisse la contribution des résidents philippino-canadiens à la croissance et au bien-être de l'arrondissement.

15.01 1252155013

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0105

MATCH DES ALOUETTES
24 MAI 2025

**Il est proposé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement autorise l'achat de deux cents (200) billets pour le match des Alouettes du 24 mai 2025 contre les Redblacks d'Ottawa, au coût de 3 000 \$, taxes incluses, pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement;

QUE cette dépense soit imputée à même le budget de fonctionnement 2025, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.01 1255424002

THAT the Borough Council formally declare every month of June to be “Filipino Heritage Month” in Pierrefonds-Roxboro;

THAT the Borough Council recognize the contributions that residents of Filipino-Canadians have made to the Borough's growth and wellbeing.

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0105

ALOUETTES GAME
MAY 24, 2025

**It was moved by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian
seconded by
Councillor Louise Leroux**

AND RESOLVED

THAT the Borough Council authorize the purchase of two hundred (200) tickets for May 24, 2025's Alouette game against Ottawa Redblacks, at a cost of \$3,000, taxes included, in order to redistribute them to the Borough community and sports organizations.

THAT this expense be charged from the 2025 operating budget, according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0106

DÉPÔT DE DEMANDES – SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (SDC)

ATTENDU le budget de 6,42 millions réparti entre les dix-neuf (19) arrondissements de Montréal pour les années 2025, 2026 et 2027, adopté par le conseil municipal dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales hors Sociétés de développement commercial (SDC);

ATTENDU QUE le programme a pour objectif de fournir aux arrondissements les ressources financières nécessaires pour soutenir et dynamiser la vitalité commerciale des artères situées en dehors des territoires couverts par les SDC;

**Il est proposé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement autorise le dépôt de demandes dans le cadre du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial pour les années 2025 à 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.02 1253050003

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0107

SUBVENTIONS AVEC CONVENTIONS – ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES – ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ

Le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter. De plus, il a déclaré son intérêt et a quitté la salle lorsque ce dossier a été discuté lors du caucus;

**Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

ET RÉSOLU

QUE soit accordé un soutien financier totalisant la somme de 493 440 \$ aux six (6) organismes suivants dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales – Alliances pour la solidarité (Ville–MESS 2024-2029) :

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0106

SUBMISSION OF APPLICATIONS – BUSINESS DEVELOPMENT COMPANIES (BDC)

WHEREAS the budget of \$6.42 million distributed among Montreal's nineteen (19) Boroughs for the years 2025, 2026 and 2027, adopted by City Council as part of the Support program for commercial arteries outside Business development companies (BDC);

WHEREAS the purpose of the program is to provide Boroughs with the financial resources they need to support and revitalize the commercial vitality of arteries located outside the territories covered by BDCs;

**It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Louise Leroux**

AND RESOLVED

THAT the Borough Council authorize the submission of applications to the Financial support program for Boroughs to revitalize commercial sectors located outside the districts of Business development companies for the years 2025 to 2027.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0107

SUBSIDIES WITH AGREEMENTS – ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES – ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ

Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian declared having a particular pecuniary interest in this file and abstained from taking part in the deliberations and voting. Furthermore, he declared his interest and left the room when this file was discussed during the caucus;

**It was moved by
Councillor Benoit Langevin
seconded by
Councillor Louise Leroux**

AND RESOLVED

THAT be granted a financial support totalizing an amount of \$493,440 to the following six (6) organizations within the Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales – Alliances pour la solidarité (Ville–MESS 2024-2029):

– Corbeille de pain <i>Marché solidaire Pierrefonds Est</i>	76 200 \$
– Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île <i>Cultiver et cuisiner des connexions</i>	62 040 \$
– Comité d'action des locataires de l'Ouest-de-l'Île (CALODI) <i>La crise du logement et la xénophobie; mobiliser pour la solidarité</i>	29 200 \$
– Action jeunesse de l'Ouest de l'Île (AJOI) <i>TR Pierrefonds-Roxboro</i>	202 000 \$
– Centre d'intégration multi-services de l'Ouest de l'Île (CIMOI) <i>Projet Connexion Inclusive</i>	60 000 \$
– Perspective communautaire en santé mentale (PCSM) <i>Passion plein air</i>	64 000 \$

D'approuver les six (6) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

QUE madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer les conventions au nom de l'arrondissement;

QUE ces subventions, entièrement assumées par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), soient imputées selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TO approve the six (6) draft agreements between Ville de Montréal and these organizations, establishing the terms and conditions for the payment of this financial support;

THAT Mrs. Louise Zampini, division head, Culture, Libraries and Social Development, be authorized to sign the agreements on behalf of the Borough;

THAT these subsidies, entirely paid by the Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), be charged according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0108

BRACELETS DONNANT ACCÈS AUX
MANÈGES AMUSEMENT FUN SHOW –
FÊTE DU CANADA 2025

Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement autorise la Direction – Culture, Sports, Loisirs et Développement social à acheter cent dix (110) bracelets donnant accès aux manèges Amusement Fun Show dans le cadre de la Fête du Canada 2025, du 27 juin au 1^{er} juillet 2025, au montant maximal de 2 529,45 \$, taxes incluses, afin de les distribuer aux organismes communautaires de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

QUE cette dépense soit imputée à même le budget de fonctionnement 2025, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.04 1255424003

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0109

ACHAT DE BILLETS –
GALA ACCOLADES 2025

Il est proposé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot
appuyé par
la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU

D'autoriser monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, messieurs Benoit Langevin, conseiller de la Ville – district du Bois-de-Liesse et Chahi (Sharkie) Tarakjian, conseiller d'arrondissement – district du Cap-Saint-Jacques et mesdames Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville – district du Cap-Saint-Jacques et Louise Leroux, conseillère d'arrondissement – district du Bois-de-Liesse à participer au Gala Accolades 2025 de la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal qui aura lieu le jeudi 5 juin 2025 à l'hôtel Marriott de l'aéroport de Montréal, et approuver pour ce faire une dépense maximale de 2 012,06 \$, taxes incluses (402,41 \$ par billet, taxes incluses);

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0108

WRISTBANDS GIVING ACCESS TO THE
AMUSEMENT FUN SHOW CARNIVAL
RIDES – CANADA DAY 2025

It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot

AND RESOLVED

THAT the Borough council authorize the Direction – Culture, Sports, Leisure and Social Development to purchase one hundred and ten (110) wristbands giving access to the Amusement Fun Show Carnival rides within the framework of Canada Day 2025, from June 27 to July 1, 2025, a maximum cost of \$2,529.45, taxes included, in order to distribute them to community organizations in the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

THAT this expense be charged from the 2025 operating budget, according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0109

TICKET PURCHASES
GALA ACCOLADES 2023

It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Louise Leroux

AND RESOLVED

TO authorize Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mayor of the Borough, and Mr. Benoit Langevin, City Councillor – Bois-de-Liesse District and Mr. Chahi (Sharkie) Tarakjian, Borough Councillor – Cap-Saint-Jacques District, Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor – Cap-Saint-Jacques District and Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor – Bois-de-Liesse District, to attend the Gala Accolades 2025 of the West Island of Montreal Chamber of Commerce to be held on Thursday, June 5, 2025, at the Montreal Airport Marriott Hotel, and approve a maximum expenditure of \$2,012.06, including all applicable taxes (\$402.41 per ticket, including all applicable taxes);

QUE cette dépense soit imputée selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel à même le budget de fonctionnement 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.05 1252155012

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0110

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION
NUMÉRO CA25 29 0090

Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement autorise la modification de la résolution numéro CA25 29 0090 adoptée le 7 avril 2025 afin d'ajuster le montant total de la dépense approuvée concernant les Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendra du 14 au 16 mai 2025 au Centre des congrès de Québec;

QUE les frais de participation soient ajustés à la hausse, passant de 4 000 \$ à 7 000 \$, taxes incluses (donc de 2 000 \$ à 3 500 \$ par personne).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.06 1252155015

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0111

CONTRAT NUMÉRO ST-25-05

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour des travaux de voirie à la 15^e Avenue, à la 9^e Rue et jusqu'à la 10^e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

ATTENDU que des soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 avril 2025 et se lisent comme suit :

Soumissionnaires/Tenderers

Excavation Gricon
Les entreprises J. Piccioni
Construction G-Nesis inc.
Réhabilitation Duo inc.

THAT this expense be charged according to the financial information mentioned in the decision-making summary from the 2025 operating budget.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0110

AMENDMENT OF RESOLUTION NUMBER
CA25 29 0090

It was moved by
Councillor Benoit Langevin
seconded by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian

AND RESOLVED

THAT the Borough Council authorizes the modification of resolution number CA25 29 0090 adopted on April 7, 2025, to adjust the total amount of the approved expense concerning the conference of the Union des municipalités du Québec (UMQ) to be held from June 14 to 16, 2025, at Centre des congrès de Québec;

THAT participation fees be increased from \$4,000 to \$7,000, taxes included (thus from \$2,000 to \$3,500 per person).

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0111

CONTRACT NUMBER ST-25-05

WHEREAS public tenders were requested for roadworks at 15^e Avenue, 9^e Rue and up to 10^e Rue in the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

WHEREAS tenders were received and opened on April 10, 2025, and read as follows:

Prix soumis/Price Quoted

698 560,87 \$
730 000,00 \$
731 565,23 \$
857 000,00 \$

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

D'autoriser une dépense totale de 852 244,26 \$, à savoir un montant de 698 560,87 \$, taxes incluses, pour le contrat, 104 784,13 \$, taxes incluses, pour les contingences et 48 899,26 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour des travaux de voirie à la 15^e Avenue, à la 9^e Rue et jusqu'à la 10^e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, **Excavation Gricon** le contrat numéro ST-25-05, au montant de sa soumission, soit un maximum de 698 560,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

QUE cette dépense soit financée à 61,76 % par la DGA (Direction de la gestion des actifs) pour un montant total de 526 331,37 \$, taxes incluses, à 33.70 % par le Programme complémentaire de planage-revêtement du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), pour un montant total de 287 168,73 \$, taxes incluses, à 4.55 % par le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025 de l'arrondissement, pour un montant total de 38 744,16 \$, taxes incluses;

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.07 1256936006

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0112

CONTRAT NUMÉRO ST-25-06

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour des travaux d'aménagement d'une aire de fraîcheur et d'une aire de détente universelle au parc de la Rive-Boisée dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

ATTENDU que des soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 avril 2025 et se lisent comme suit :

Soumissionnaires/Tenderers

Lanco Aménagement inc.
Conception PLHP

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

AND RESOLVED

TO authorize a total expense of \$852,244.26, namely \$698,560.87, including all applicable taxes, for the contract, \$104,784.13 including all applicable taxes, for contingencies, \$48,899.26, including all applicable taxes, for incidental costs, for roadworks at 15^e Avenue, 9^e Rue and up to 10^e Rue in the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

TO grant contract number ST-25-05 to the lowest compliant tender, **Excavation Gricon** in the amount of \$698,560.87, including all applicable taxes, in accordance with the tender documents prepared for this contract;

THAT this expenditure be financed 61.76 % by the DGA (Direction de la gestion des actifs) for a total amount of \$526,331.37, taxes included, 33.70 % by the Planing-surfacing complementary program of the Service des infrastructures du réseau routier's (SIRR), for a total amount of \$287,168.73, taxes included, 4.55 % by the Borough's Ten-Year Programme of Capital Expenditures 2025, for a total amount of \$38,744.16, taxes included;

THAT this expense be charged according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0112

CONTRACT NUMBER ST-25-06

WHEREAS public tenders were requested for the construction of a fresh air area and a universal recreation area at de la Rive-Boisée Park in the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

WHEREAS tenders were received and opened on April 8, 2025, and read as follows:

Prix soumis/Price Quoted

758 260,13 \$
778 493,05\$

**Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

ET RÉSOLU

D'autoriser une dépense totale de 985 738,17 \$, à savoir un montant de 758 260,13 \$, taxes incluses, pour le contrat, 113 739,02 \$, taxes incluses, pour les contingences, et 113 739,02 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour des travaux d'aménagement d'une aire de fraîcheur et d'une aire de détente universelle au parc de la Rive-Boisée dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, **Lanco Aménagement inc.** le contrat numéro ST-25-06, au montant de sa soumission, soit un maximum de 758 260,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.08 1256936008

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0113

CONTRAT NUMÉRO SP-2025-06 –
GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE
DESIGN INC. (GMAD)

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le réaménagement du parc Olympia dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

ATTENDU que des soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 avril 2025 et se lisent comme suit :

Soumissionnaire/Tenderer

Groupe Marchand Architecture Design inc.
(GMAD)
Conception Paysage
WAA Montréal inc.
Turquoise Design inc.
HETA

**It was moved by
Councillor Benoit Langevin
seconded by
Councillor Louise Leroux**

AND RESOLVED

TO authorize a total expense of \$958,738.17, namely \$758,260.13, including all applicable taxes, for the contract, \$113,739.02 including all applicable taxes, for contingencies, and \$113,739.02, including all applicable taxes, for incidental costs for the construction of a fresh air area and a universal recreation area at de la Rive-Boisée Park in the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

TO grant contract number ST-25-06 to the lowest compliant tender, **Lanco Aménagement inc.** in the amount of \$758,260.13, including all applicable taxes, in accordance with the tender documents prepared for this contract;

THAT this expense be charged according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0113

CONTRACT NUMBER SP-2025-06 –
GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE
DESIGN INC. (GMAD)

WHEREAS public tenders were called for professional services in landscape architecture and engineering for the redevelopment of Olympia Park in the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

WHEREAS tenders were received and opened on April 10, 2025 and read as follows:

Pointage final/Final score

11.11
8.81
5.81
5.50
Pointage minimal non atteint / Minimum score not reached

**Il est proposé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot
appuyé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian**

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement autorise une dépense totale de 108 766,35 \$, taxes incluses, à savoir 98 878,50 \$, taxes incluses pour le contrat et 9 887,85 \$, taxes incluses pour les contingences, pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le réaménagement du parc Olympia dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

QUE le contrat SP-2025-06 soit accordé à la firme **GMAD** ayant obtenu le plus haut pointage final, au montant forfaitaire de sa soumission, soit : 98 878,50 \$, taxes incluses;

QUE cette dépense soit imputée selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.09 1256936007

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0114

CONTRAT SP-2025-08 –
VERTCITÉ (CRABE)

ATTENDU que des soumissions sur invitation ont été demandées pour la réalisation des activités du programme Écoquartier dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'une durée de trois (3) ans se terminant le 30 juin 2028;

ATTENDU que des soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 avril 2025 et se lisent comme suit :

Soumissionnaires/Tenderers

Vertcité (CRABE)
Ville en Vert

**It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian**

AND RESOLVED

THAT the Borough Council authorize an expense of \$108,766.35, taxes included, namely \$98,878.50, taxes included for the contract and \$9,887.85, taxes included for the contingencies, for professional services in landscape architecture and engineering for the redevelopment of Olympia Park in the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

THAT contract SP-2025-06 be granted to the firm with the highest final score, **GMAD**, for the set price of its tender, namely: \$98,878.50, taxes included;

THAT this expense be charged according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0114

CONTRACT SP-2025-08 –
VERTCITÉ (CRABE)

WHEREAS invited tenders were called for the realization of the activities of the Ecoquartier program in the Borough of Pierrefonds-Roxboro for a three-year (3) period ending June 30, 2028;

WHEREAS tenders were received and opened on April 10, 2025, and read as follows:

Prix soumis/Price Quoted

421 286,80 \$
846 613,80 \$

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
le conseiller Benoit Langevin**

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement octroie le contrat SP-2025-08 à l'organisme **VertCité (CRABE)**, étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de sa soumission, soit : 421 286,80 \$, taxes incluses;

QUE le contrat soit octroyé à cette compagnie au prix de sa soumission, soit 421 286,80 \$, taxes incluses, réparti comme suit : 68 149,71 \$ pour l'année 2025 (couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025), 138 343,67 \$ pour l'année 2026 (couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026), 142 493,69 \$ pour l'année 2027 (couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027) et 72 299,73 \$ pour l'année 2028 (couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2028);

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.10 1259916004

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0115

CONTRAT NUMÉRO SP-2024-26

ATTENDU que des appels de propositions ont été demandées dans le cadre du concours de design pluridisciplinaire en architecture de paysage en deux étapes visant l'aménagement de la place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

ATTENDU que des propositions ont été reçues le 25 février 2025;

ATTENDU QUE le jury a déclaré conformes les treize (13) propositions reçues lors de l'évaluation tenue le 15 avril 2025;

**Il est proposé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

ET RÉSOLU

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Benoit Langevin**

AND RESOLVED

THAT the Borough Council grant the contract SP-2025-08 to the lowest compliant tenderer **VertCité (CRABE)**, to the price of its tender, namely: \$421,286.80, taxes included;

THAT the contract be granted to this company in the amount of its tender, to wit: \$421,286.80, taxes included, be divided as follows: \$68,149.71 for the year 2025 (covering the period from July 1st to December 31, 2025), \$138,343.67 for the year 2026 (covering the period from January 1st to December 31, 2026), \$142,493.69 for the year 2027 (covering the period from January 1st to December 31, 2027) and \$72,299.73 for the year 2028 (covering the period from January 1st to June 30, 2028);

THAT this expense be charged according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0115

CONTRACT NUMBER SP-2024-26

WHEREAS calls for proposals have been issued for a two-stage multidisciplinary landscape architecture design competition for the development of a public square in the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

WHEREAS proposals were received on February 25, 2025;

WHEREAS the jury has declared compliant the thirteen (13) proposals received during the evaluation held on April 15, 2025;

**It was moved by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian
seconded by
Councillor Louise Leroux**

AND RESOLVED

QUE le conseil d'arrondissement autorise une dépense totale de 160 965 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour l'aménagement de la place publique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

D'accorder aux quatre finalistes de la première étape du concours d'architecture, un contrat de 40 241,25, taxes incluses, pour chacun, conformément aux documents d'appel de candidatures SP-2024-26;

D'autoriser le versement de 40 241,25 \$ à chacun des quatre finalistes suivants :

1. ADHOC + Hélio Araujo + GBI,
2. NIPPAYSAGE + Eurêka Environnement
3. Pelletier de Fontenay + Enclume + Nouveaux Voisins
4. WAA Montréal en collaboration avec Ponton Guillo;

D'autoriser monsieur Dominique Jacob, directeur d'arrondissement, à signer les conventions des services professionnels au nom de l'arrondissement;

QUE cette dépense soit imputée selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.11 1256936009

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0116

ENTENTE DE SERVICES –
CÉGEP GÉRALD-GODIN

CONSIDÉRANT le manque de plateaux sportifs intérieurs pour desservir ses citoyens et ses organismes sportifs locaux;

**Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

THAT the Borough Council authorize a total expenditure of \$160,965, taxes included, for professional services for the development of the public square in the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

TO award the contract in the amount of \$40,241.25, taxes included, to each of the four finalists in the first phase of the architectural design competition, in accordance with call for tenders SP-2024-26;

TO authorize the payment of \$40,241.25 to each of the following four finalists:

1. ADHOC + Hélio Araujo + GBI,
2. NIPPAYSAGE+ Eurêka Environnement
3. Pelletier de Fontenay + Enclume + Nouveaux Voisins
4. WAA Montréal in collaboration with Ponton Guillo;

TO authorize Mr. Dominique Jacob, director of the Borough, to sign the professional services agreements on behalf of the Borough;

THAT this expense be charged according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0116

SERVICE AGREEMENT –
CÉGEP GÉRALD-GODIN

CONSIDERING the lack of indoor sports facilities to serve its citizens and local sports organizations;

**It was moved by
Councillor Benoit Langevin
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

AND RESOLVED

QUE le conseil d'arrondissement adopte l'entente d'échange de services et d'installations entre l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et le Cégep Gérald-Godin pour la période du 1^{er} mai 2025 au 31 mai 2026;

QUE monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations, soit autorisé à signer ladite entente au nom de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.12 1255000001

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0117

APPROBATION D'UN ACTE D'USUFRUIT –
SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ LES BOIS
DE PIERREFONDS

ATTENDU QUE l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite offrir à tous les citoyens des parcs et espaces verts agréables, sécuritaires et accessibles;

ATTENDU QUE l'acte d'usufruit et de servitude fait en 1992, pour une durée de trente (30) ans, pour trois (3) emplacements (parcs Bonny, Alphonse-Desjardins et des Coopérants) est venu à échéance le 24 septembre 2022;

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
le conseiller Benoit Langevin**

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement approuve un projet d'acte par lequel le Syndicat de la Copropriété Les Bois de Pierrefonds accorde à la Ville de Montréal, agissant par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, un droit d'usufruit et de servitude à des fins de parc, pour une durée de trente (30) ans, sans considération monétaire, sur trois emplacements désignés comme étant des parties des lots 1 902 493, 1 902 498 et 4 147 888 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

D'autoriser Maître Jean-François Gauthier, secrétaire d'arrondissement, à signer l'acte d'usufruit et de servitude au nom de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.13 1258258001

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0118

THAT the Borough Council adopt the agreement for the exchange of services and installations between the Borough of Pierrefonds-Roxboro and the Cégep Gérald-Godin for the period from May 1, 2025, to May 31, 2026;

THAT Mr. Jay-Sun Richard, Division Head, Sports, Recreation and Facilities, be authorized to sign said agreement on behalf of the Borough.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0117

APPROVAL OF A DEED OF USUFRUCT –
LES BOIS DE PIERREFONDS
CONDOMINIUM SYNDICATE

WHEREAS the Borough of Pierrefonds-Roxboro wishes to offer all citizens pleasant, safe and accessible parks and green spaces;

WHEREAS the deed of usufruct and servitude executed in 1992, for a term of thirty (30) years, for three (3) sites (Bonny, Alphonse-Desjardins and des Coopérants parks) expired on September 24, 2022;

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Benoit Langevin**

AND RESOLVED

THAT the Borough Council approve a draft deed by which the Les Bois de Pierrefonds condominium syndicate grants to the Ville de Montréal, acting through the Borough of Pierrefonds-Roxboro, a right of usufruct and servitude for park purposes, for a period of thirty (30) years, without monetary consideration, on three sites designated as parts of lots 1 902 493, 1 902 498 and 4 147 888 of the cadastre of Quebec, registration division of Montreal, the whole according to the terms and conditions stipulated in the draft deed;

TO authorize Mr. Jean-François Gauthier, Secretary of the Borough, to sign said deed of usufruct and servitude on behalf of the Borough.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0118

DÉJEUNER-BÉNÉFICE ANNUEL DE LA
FONDATION DES CENTRES LOCAUX DE
SERVICES COMMUNAUTAIRES (CLSC) DU
LAC-SAINT-LOUIS ET DE PIERREFONDS

ANNUAL FUNDRAISING BREAKFAST FOR
THE FOUNDATION OF THE LOCAL
COMMUNITY SERVICES CENTERS
(CLSC) OF LAC-SAINT-LOUIS AND
PIERREFONDS

**Il est proposé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot
appuyé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian**

**It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian**

ET RÉSOLU

AND RESOLVED

D'autoriser monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville – district du Cap-Saint-Jacques, monsieur Benoit Langevin, conseiller de la Ville – district du Bois-de-Liesse et madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement – district du Bois-de-Liesse, à participer au déjeuner-bénéfice annuel de la Fondation des CLSC du Lac-Saint-Louis et de Pierrefonds qui se tiendra le mercredi 21 mai 2025 à la Brasserie Le Manoir, située au 600, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire et approuver pour ce faire une dépense totale de 120 \$, taxes incluses (30 \$ par billet, taxes incluses);

TO authorize Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mayor of the Borough, Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor – Cap-Saint-Jacques District, Mr. Benoit Langevin, City Councillor – Bois-de-Liesse District and Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor – Bois-de-Liesse District, to attend the annual fundraising breakfast for the Foundation of the Local Community Services Centers (CLSC) of Lac-Saint-Louis and Pierrefonds to be held on Wednesday, May 21, 2025, at Brasserie Le Manoir, located at 600, boulevard Saint-Jean in Pointe-Claire and approve a total expense of \$120, taxes included (\$30 per ticket, taxes included);

QUE cette dépense soit imputée selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel à même le budget de fonctionnement 2025.

THAT this expense be paid according to the financial information mentioned in the decision-making summary from the 2025 operating budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0119

REDDITION DES COMPTES DES DEMANDES
DE PAIEMENT ET ENGAGEMENTS

**Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian**

ET RÉSOLU

QUE la reddition financière, les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande, les virements budgétaires et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 1 246 428,11 \$ couvrant la période du 22 février au 28 mars 2025 ainsi que la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 28 février 2025 au montant de 221 099,39 \$, soient approuvés tels que soumis aux membres du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30.01 1258388004

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0119

ACCOUNTABILITY REPORT ON REQUESTS
FOR PAYMENT AND LIABILITIES

**It was moved by
Councillor Benoit Langevin
seconded by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian**

AND RESOLVED

THAT the financial statement, approved purchase orders, invoices paid without purchase orders, budget transfers and list of liabilities of various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$1,246,428.11 covering the period from February 22 to March 28, 2025, as well as the list of purchases made through credit cards for the period from February 1 to 28, 2025, in the amount of \$221,099.39, be approved as submitted to Borough Council members.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0120

DÉROGATION MINEURE –
ÉTUDE N°3003520615
4 348, RUE THORNDALÉ
LOT 1 072 530

CONSIDÉRANT QUE toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE l'application de l'article 285 du Règlement de zonage (CA29 0040) cause un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 9 avril 2025;

**Il est proposé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0120

MINOR EXEMPTION –
PROJECT N°3003520615
4 348, RUE THORNDALÉ
LOT 1 072 530

CONSIDERING THAT all requests for minor exemptions are subject to By-law CA29 0044 pertaining to minor exemptions;

CONSIDERING THAT the application of section 285 of the Zoning By-law (CA29 0040) causes serious prejudice to the applicant;

CONSIDERING THAT this minor exemption does not affect the neighbouring property owners' enjoyment of their property rights;

WHEREAS the recommendation from the Urban Planning Advisory Committee at its meeting held on April 9, 2025;

**It was moved by
Councillor Chahi (Sharkie)Tarakjian
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

AND RESOLVED

QUE le conseil d'arrondissement approuve la demande de dérogation mineure au règlement de zonage CA29 0040 visant à permettre, pour un bâtiment communautaire, une clôture en maille de chaîne d'une hauteur de 1,80 m en cour avant au lieu du maximum autorisé de 1,20 m, selon l'article 285, au 4 348, rue Thorndale, lot 1 072 530, dans la zone H1-4-246.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.01 1255300002

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0121

ORDONNANCE
TENUE D'UN MARCHÉ PUBLIC SUR LA
TERRASSE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE
PIERREFONDS

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 25 29 0121 l'autorisation de la tenue d'un marché public sur la terrasse de la Bibliothèque de Pierrefonds, située au 13 555, boulevard de Pierrefonds, les 14 juin, 12 juillet, 2 août et 13 septembre 2025, entre 9 h et 10 h pour l'installation et de 10 h à 15 h pour la vente au public, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.02 1254991008

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0122

ORDONNANCE
TENUE DU MARCHÉ SOLIDAIRE À-MA-BAIE –
CÔTÉ OUEST DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE GERRY-ROBERTSON

**Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

ET RÉSOLU

THAT the Borough Council approve this request for minor exemption to zoning by-law CA29 0040 so as to allow, for a community building, a chain link fence with a height of 1.80 m in the front yard instead of the authorized maximum of 1.20 m, in accordance with section 285, at 4 348, rue Thorndale, lot 1 072 530, in zone H1-4-246.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0121

ORDINANCE
HOLDING OF A PUBLIC MARKET AT
THE TERRACE OF THE PIERREFONDS
LIBRARY

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

AND RESOLVED

THAT the Borough Council decree by the ordinance number OCA 25 29 0121 the authorization for the holding of a public market at the terrace of the Pierrefonds Library, located at 13 555, boulevard de Pierrefonds, on June 14, July 12, August 2 and September 13, 2025, from 9 a.m. to 10 p.m. for the installation and from 10 a.m. to 3 p.m. for the public sale, in accordance with the provisions of article 18 of by-law CA29 0018 on the occupancy of public property.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0122

ORDINANCE
HOLDING OF THE À-MA-BAIE SOCIAL
MARKET – WEST SIDE OF THE
GERRY-ROBERTSON COMMUNITY CENTER

**It was moved by
Councillor Benoit Langevin
seconded by
Councillor Louise Leroux**

AND RESOLVED

QUE le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 25 29 0122 l'autorisation de la tenue du marché solidaire À-Ma-Baie, du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson, situé au 9 665, boulevard Gouin Ouest, les jeudis de 13 h à 15 h pour son installation et de 15 h à 18 h pour la vente au public, du 3 juillet au 16 octobre 2025, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.03 1254991009

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0123

RÈGLEMENT CA29 0001-15

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 7 avril 2025 au conseil d'arrondissement par la résolution numéro CA25 29 0095 et que le dépôt du projet de règlement a été fait à cette même séance;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel a été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

LE TOUT conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

**Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement adopte le règlement CA29 0001-15 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de modifier l'article 17 concernant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.04 1256967003

THAT the Borough Council decree by ordinance number OCA 25 29 0122 the authorization to hold the À-Ma-Baie social market on the west side of the Gerry-Robertson Community Centre located at 9 665, boulevard Gouin Ouest, on Thursdays from 1 p.m. to 3 p.m. for the installation and 3 p.m. to 6 p.m. for the public sale, from July 3, 2025, to October 16, 2025, in accordance with the provisions of section 18 of By-law CA29 0018 concerning occupancy of public property.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0123

BY-LAW CA29 0001-15

WHEREAS a notice of motion of the by-law has been given at the April 7, 2025, Borough Council sitting by resolution number CA25 29 0095 and that the tabling of the draft by-law was done at this same sitting;

WHEREAS the object and scope of this by-law are explained in the by-law and in the decision-making summary;

WHEREAS a copy of the by-law and the decision-making documents were delivered to the members of the Borough Council more than 72 hours before the sitting;

THE WHOLE in accordance with the provisions of the Cities and Town's Act, Section 356;

**It was moved by
Councillor Benoit Langevin
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

AND RESOLVED

THAT the Borough Council adopt by-law CA29 0001-15 amending by-law CA29 0001 concerning the delegation of powers to officers and employees of the Borough of Pierrefonds-Roxboro in order to modify article 17 regarding the awarding of a contract for professional services.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0124

AVIS DE MOTION –
RÈGLEMENT NUMÉRO CA29 0040-69

Avis de motion est donné par le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0040-69 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'assurer la concordance au règlement RCG 14-029-6 modifiant le Schéma d'aménagement et développement de l'Agglomération de Montréal.

40.05 1259141003

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0125

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
CA29 0040-69

**Il est proposé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

QUE soit adopté tel que soumis le projet de règlement CA29 0040-69 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'assurer la concordance au règlement RCG 14-029-6 modifiant le Schéma d'aménagement et développement de l'Agglomération de Montréal;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue conformément à la loi le mardi 20 mai 2025 à 19 h dans la salle du conseil à la mairie d'arrondissement et qu'à cette fin soient publiés les avis publics requis.

40.05 1259141003

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0124

NOTICE OF MOTION –
BY-LAW NUMBER CA29 0040-69

Notice of motion is given by Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0040-69 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to ensure concordance with by-law RCG 14-029-06 amending the land use planning and development concept of the agglomeration of Montreal.

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0125

DRAFT BY-LAW NUMBER CA29 0040-69

**It was moved by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

AND RESOLVED

THAT be adopted as submitted draft by-law CA29 0040-69 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to ensure concordance with by-law RCG 14-029-06 amending the land use planning and development concept of the agglomeration of Montreal;

THAT a public consultation meeting be held in accordance with the law on Tuesday, May 20, 2025, at 7 p.m., in the council room, at the Borough Hall, and for this purpose be published the required public notices.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0126

RÈGLEMENT CA29 0145-2

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 7 avril 2025 au conseil d'arrondissement par la résolution numéro CA25 29 0096 et que le dépôt du projet de règlement a été fait à cette même séance;

ATTENDU QUE le règlement contient une modification par rapport au projet de règlement quant à l'ajout de l'article 13 b) concernant les frais non remboursables pour l'étude préliminaire d'un projet non conforme à la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel a été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

LE TOUT conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

**Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement adopte le règlement CA29 0145-2 modifiant le règlement CA29 0145 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025 afin de modifier les montants et de remplacer l'article 12 du chapitre 5 intitulé « Ingénierie » ainsi que d'ajouter l'article 13 b) au chapitre 6 intitulé « Urbanisme ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0126

BY-LAW CA29 0145-2

WHEREAS a notice of motion of the by-law has been given at the April 7, 2025, Borough Council sitting by resolution number CA25 29 0096 and that the tabling of the draft by-law was done at this same sitting;

WHEREAS the by-law contains a modification to the draft by-law concerning the addition of article 13 b) regarding non-refundable fees for the preliminary study of a project that does not conform to the urban planning by-laws;

WHEREAS the object and scope of this by-law are explained in the by-law and in the decision-making summary;

WHEREAS a copy of the by-law and the decision-making documents were delivered to the members of the Borough Council more than 72 hours before the sitting;

THE WHOLE in accordance with the provisions of the Cities and Town's Act, Section 356;

**It was moved by
Councillor Benoit Langevin
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

AND RESOLVED

THAT the Borough Council adopt by-law CA29 0145-2 amending by-law CA29 0145 on the price determination for various goods, activities and municipal services for the fiscal year 2025 in order to modify the amounts and replace article 12 of chapter 5 entitled "Engineering" and to add article 13 b) to chapter 6 entitled "Urban planning".

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0127

AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT
NUMÉRO CA29 0149

Avis de motion est donné par le conseiller Benoit Langevin de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0149 modifiant le règlement de zonage CA29 0040, le règlement de lotissement CA29 0041 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'assurer la concordance au règlement numéro RCG 14-029-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé de l'agglomération de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.07 1259141004

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0128

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
CA29 0149

**Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

QUE soit adopté tel que soumis le projet de règlement CA29 0149 modifiant le règlement de zonage CA29 0040, le règlement de lotissement CA29 0041 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'assurer la concordance au règlement numéro RCG 14-029-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé de l'agglomération de Montréal;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue conformément à la loi le mardi 20 mai 2025 à 19 h dans la salle du conseil à la mairie d'arrondissement et qu'à cette fin soient publiés les avis publics requis.

40.07 1259141004

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0127

NOTICE OF MOTION FOR BY-LAW
NUMBER CA29 0149

Notice of motion is given by Councillor Benoit Langevin of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0149 amending zoning by-law CA29 0040, subdivision by-law CA29 0041 and site planning and architectural integration by-law CA29 0042 in order to ensure concordance with by-law number RCG 14-029-07 amending the revised development plan of the agglomeration of Montreal.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0128

DRAFT BY-LAW NUMBER CA29 0149

**It was moved by
Councillor Benoit Langevin
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

AND RESOLVED

THAT be adopted as submitted draft by-law CA29 0149 amending zoning by-law CA29 0040, subdivision by-law CA29 0041 and site planning and architectural integration by-law CA29 0042 in order to ensure concordance with by-law number RCG 14-029-07 amending the revised development plan of the agglomeration of Montreal;

THAT a public consultation meeting be held in accordance with the law on Tuesday, May 20, 2025, at 7 p.m., in the council room, at the Borough Hall, and for this purpose be published the required public notices.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0129

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE
RÉSOLUTION – LOI MODIFIANT DIVERSES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN MATIÈRE
D'HABITATION

ATTENDU l'article 93 de la Loi modifiant
diverses dispositions législatives en matière
d'habitation (L.Q. 2024, c. 2);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable
et unanime du comité consultatif d'urbanisme
de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro lors
de la séance tenue le 5 février 2025 à 17 h 30;

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
le conseiller Benoit Langevin**

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement adopte, en
vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses
dispositions législatives en matière d'habitation
(L.Q. 2024, chapitre 2), un projet de résolution
visant à autoriser la construction d'un bâtiment
résidentiel multifamilial (H3) de six (6) étages
dans la zone C-6-371 sur le lot 1 171 290 du
cadastre du Québec selon les autorisations et
exigences suivantes :

**SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au
territoire formé par le lot 1 171 290 du cadastre
du Québec, tel qu'il est illustré à l'annexe A de
la présente résolution.

**SECTION II
AUTORISATION**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme
applicable au territoire décrit à l'article 1, soit le
règlement de zonage numéro CA29 0040, la
construction d'un (1) bâtiment résidentiel situé
sur le lot 1 171 290 du cadastre du Québec
peut être autorisé en dérogeant à certaines
dispositions du règlement de zonage.

Toute autre disposition réglementaire non
incompatible avec celles prévues du présent
projet de résolution continue de s'appliquer.

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0129

REQUEST FOR APPROVAL OF A
RESOLUTION – ACT TO AMEND VARIOUS
LEGISLATIVE PROVISIONS WITH
RESPECT TO HOUSING

WHEREAS section 93 of the Act to amend
various legislative provisions regarding
housing (L.Q. 2024, c. 2);

CONSIDERING the unanimous favourable
recommendation of the Urban Planning
Advisory Committee of the Borough of
Pierrefonds-Roxboro at its meeting held on
February 5, 2025, at 5:30 p.m;

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Benoit Langevin**

AND RESOLVED

THAT the Borough Council adopt, in
accordance with section 93 of An Act to
amend various legislative provisions with
respect to housing (L.Q. 2024, chapter 2), a
draft resolution for the purpose of authorizing
the construction of a six-storey (6) multi-family
residential building (H3) in zone C-6-371 on lot
1 171 290 of the Quebec cadastre, subject to
the following authorizations and requirements:

**SECTION I
AREA OF APPLICATION**

1. The present resolution applies to the
territory formed by lot 1 171 290 of the
cadastre of Quebec, as illustrated in Appendix
A of the present resolution.

**SECTION II
AUTHORIZATION**

2. Notwithstanding the urban planning
regulations applicable to the territory
described in Article 1, namely zoning by-law
number CA29 0040, the construction of one
(1) residential building located on lot
1 171 290 of the Quebec cadastre may be
authorized by derogating from certain
provisions of the zoning by-law.

All other regulatory provisions not
incompatible with those set out in this draft
resolution continue to apply.

SECTION III

DÉROGATIONS AUTORISÉES

3. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, il est permis de déroger aux usages prévus à la grille des spécifications de la zone C-6-371 incluse à l'annexe A du règlement de zonage numéro CA29 0040 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro de la Ville de Montréal ainsi qu'aux articles suivants du règlement de zonage, en respectant les conditions prévues à la présente résolution :

1. Article 57, usages autorisés et prohibés par zone; Grille des spécifications C-6-371: usage habitation multifamilial (h3)
2. Nombre d'étages : maximum 6 étages
3. Marge avant : minimum 7,5 mètres
4. Marge arrière : minimum 3 mètres
5. Marge latérale : minimum 3 mètres
6. Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.): maximum 2,8
7. Coefficient d'emprise au sol (C.E.S.): maximum 0,5
8. Article 138, saillies du bâtiment principal autorisés dans une cour pour un usage principal du groupe « Habitation (h), un balcon doit être à une distance minimale de 2 mètres d'une ligne de terrain : distance minimale d'un (1) mètre d'une ligne de terrain.
9. Article 184, un accès au terrain ou une allée d'accès doit être situé à plus de 1 m d'une ligne latérale. Cette bande de 1 m doit être gazonnée ou autrement aménagée à l'aide de végétaux : végétalisation non requise.
10. Article 262, tous les murs du premier étage, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation, d'un bâtiment occupé par un usage de la catégorie « Habitation » doivent être recouverts à une proportion minimale de 80 % de maçonnerie: aucune proportion minimale.

SECTION IV

CONDITIONS DE RÉALISATION DU PROJET

4. La réalisation du projet est soumise au respect des conditions suivantes :

Le bâtiment

5. L'implantation du bâtiment doit être conforme au plan projet d'implantation produit par l'arpenteur-géomètre Jean-Philippe Grondin, joint en annexe A du présent projet de résolution.

6. L'architecture du bâtiment doit être conforme au plan d'architecture signé et scellé par Gilla Geiger, architecte, joint en annexe B du présent projet de résolution.

Le stationnement

7. L'aire de stationnement intérieure doit offrir une case par unité de logement, sans qu'aucune ne soit aménagée en tandem et qu'au moins 50% des cases soient pré-cablées pour permettre l'installation de bornes de

SECTION III

AUTHORIZED DEROGATIONS

3. Notwithstanding the planning by-laws applicable to the territory described in article 1, it is permitted to derogate from the uses set out in the specifications chart for zone C-6-371 included in Appendix A of zoning by-law number CA29 0040 of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, Ville de Montréal, as well as from the following articles of the zoning by-law, by respecting the conditions set out in the present resolution:

1. Article 57, authorized and prohibited uses by zone; specifications chart C 6 371: multi-family dwelling use (h3)
2. Number of floors: maximum 6 floors
3. Front setback: minimum 7.5 meters
4. Rear setback: minimum 3 meters
5. Side setback: minimum 3 meters
6. Building footprint to site (B.F.S.): maximum 2.8
7. Floor area ratio (F.A.R.): maximum 0.5
8. Article 138, main building projections authorized in a yard for a main use in the "Housing (h)" group, a balcony must be at least 2 meters from a lot line: minimum distance of one (1) meter from a lot line.
9. Article 184, a lot access or driveway must be located more than 1 m from a lateral line. This 1 m strip must be grassed or otherwise landscaped with plants: vegetation not required.
10. Article 262, all walls of the first storey, calculated over a height of 2.3 m above the foundation, of a building occupied by a "Residential" use must be covered with a minimum proportion of 80% masonry: no minimum proportion.

SECTION IV

PROJECT COMPLETION CONDITIONS

4. The realization of the project is subject to compliance with the following conditions:

The building

5. The building layout must comply with the proposed layout plan produced by land surveyor Jean-Philippe Grondin, attached as Appendix A to this draft resolution.

6. The architecture of the building must conform to the architectural plan signed and sealed by Gilla Geiger, architect, attached as Appendix B to this draft resolution.

The parking lot

7. The indoor parking area must offer one space per dwelling unit, with no spaces arranged in tandem, and at least 50% of spaces must be pre-wired to allow for the installation of electric charging stations.

recharge électrique.

La gestion des matières résiduelles

8. À l'exception des jours de collecte, l'entreposage des matières résiduelles doit se faire dans des locaux conçus à ces fins, climatisés ou réfrigérés, situés à l'intérieur du bâtiment principal.

9. L'espace extérieur dédié au dépôt des matières résiduelles destinées à la collecte doit être aménagé conformément au plan joint en annexe B.

10. Le jour de la collecte, les bacs doivent être déposés à l'intérieur du périmètre dédié à cet effet en maintenant libre tout espace devant assurer la visibilité et l'accès à l'aire de stationnement intérieure.

L'aménagement paysager

11. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction, un plan d'aménagement paysager signé par un architecte paysagiste doit être soumis et approuvé par la Direction – Développement du territoire et études techniques.

12. Tous les éléments végétaux prévus au projet doivent être maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain.

**SECTION V
PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

13. La construction du bâtiment principal visé par la présente résolution n'est pas assujéti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro CA29 0042 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro de la Ville de Montréal, préalablement à la délivrance d'un permis de construction.

**SECTION VI
DÉLAI DE RÉALISATION**

14. Les travaux de construction visés par la présente résolution doivent débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de ladite résolution.

15. Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs doivent être complétés dans les douze mois suivant la fin des travaux de construction du bâtiment.

16. En cas de non-respect du délai prévu à l'article 14, la présente résolution devient nulle et sans effet.

**SECTION VII
GARANTIE FINANCIÈRE**

17. Préalablement à l'émission du permis de construction requis pour réaliser les travaux exigés par la présente résolution, le requérant doit fournir une garantie financière sous forme de chèque certifié au montant de 20 000 \$.

Cette garantie demeure en vigueur jusqu'à la

Residual materials management

8. With the exception of collection days, residual materials must be stored in air-conditioned or refrigerated premises designed for this purpose and located inside the main building.

9. The outdoor area for depositing residual materials for collection must be laid out in accordance with the plan in Appendix B.

10. On collection day, bins must be deposited within the designated perimeter, keeping all spaces clear to ensure visibility and access to the interior parking area.

Landscaping

11. Prior to the issuance of a building permit, a landscaping plan signed by a landscape architect must be submitted to and approved by the Direction – Territory development and technical studies

12. All plant elements included in the project must be maintained in a good state of viability and replaced if necessary, in order to maintain a healthy plant cover.

**SECTION V
SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL
INTEGRATION PLANS**

13. The construction of the main building covered by this resolution is not subject to the Site planning and architectural integration by-law number CA29 0042 of the Borough of Pierrefonds-Roxboro of the Ville de Montréal, prior to the issuance of a building permit.

**SECTION VI
COMPLETION DEADLINE**

14. Construction work covered by the present resolution must begin within twenty-four (24) months of the coming into force of the said resolution.

15. Exterior landscaping work must be completed within twelve months of the building's completion.

16. In the event of failure to comply with the time limit stipulated in Article 14, this resolution shall become null and void.

**SECTION VII
FINANCIAL GUARANTEE**

17. Prior to the issuance of the building permit required to carry out the work demanded by this resolution, the applicant must provide a financial guarantee in the form of a certified cheque in the amount of \$20,000.

This guarantee remains in effect until the work

réalisation complète des travaux exigés à la présente résolution.

SECTION VIII
DISPOSITIONS PÉNALES

18. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 24 du Règlement de zonage numéro CA29 0040 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro de la Ville de Montréal.

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « Plan projet d'implantation » produit par Jean-Philippe Grondin, arpenteur-géomètre.

ANNEXE B

PLAN INTITULÉ « Plan d'architecture » produit par Gilla Geiger, architecte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.08 1255453003

required by this resolution has been completed.

SECTION VIII
PENAL PROVISIONS

18. Whoever occupies or uses a part of a lot, a lot, a land-site or a construction, authorizes the occupation or use thereof, or erects or allows the erection of a construction, in contravention of any of the provisions of the present resolution, commits an offence and is liable to the penalty provided for in section 24 of zoning by-law number CA29 0040 of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, Ville de Montréal.

APPENDIX A

PLAN ENTITLED “Proposed site plan” produced by Jean-Philippe Grondin, land surveyor.

APPENDIX B

PLAN ENTITLED “Architectural plan” produced by Gilla Geiger, architect.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0130

P.I.I.A. – LOT 1 368 032
1 160, CHEMIN DE LA RIVE-BOISÉE

CONSIDÉRANT QUE le projet de subdivision du lot 1 368 032 a pour fins l'implantation d'un nouveau bâtiment résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE les projets de lotissement et de construction de nouveaux bâtiments résidentiels sont assujettis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042;

CONSIDÉRANT QUE le lot 1 368 032 est situé dans une zone spécifique du règlement CA29 0042, soit les « Terrains riverains »;

CONSIDÉRANT la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le mercredi 9 avril 2025;

**Il est proposé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot
appuyé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian**

ET RÉSOLU

QUE le remplacement du lot 1 368 032, situé au 1 160, chemin de la Rive-Boisée, par les lots 6 599 582 et 6 599 583, soit **refusé** en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 étant donné que les objectifs et les critères suivants ne sont pas respectés :

Section 1 du chapitre 3 « Lotissement et opération cadastrale » :

- Le lotissement proposé ne permet pas de préserver les caractéristiques parcellaires dominantes du milieu d'insertion puisque la forme et les dimensions des lots d'origine ne seraient pas respectées. Plus précisément, le morcellement d'un lot aux fins d'une nouvelle construction devrait être évité;

Section 3 du chapitre 3 « Implantation et intégration urbaine » :

- Le lotissement proposé ne permet pas l'implantation et l'insertion d'une nouvelle construction en compatibilité avec le cadre bâti du secteur environnant puisque la marge avant proposée ne pourrait pas respecter la marge avant moyenne des bâtiments adjacents et la largeur du bâtiment ne pourrait pas être similaire à la largeur des bâtiments adjacents;

Section 7 du chapitre 5 « Terrains riverains » :

- Le lotissement proposé et l'implantation d'un bâtiment ne permet pas de maintenir une percée visuelle de la voie publique vers un plan d'eau.

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0130

S.P.A.I.P. – LOT 1 368 032
1 160, CHEMIN DE LA RIVE-BOISÉE

CONSIDERING THAT the purpose of this subdivision of lot 1 368 032 is to build a new residential building;

CONSIDERING THAT subdivision projects and the construction of new residential buildings are subject to Site Planning and Architectural Integration By-law CA29 0042;

CONSIDERING THAT lot 1 368 032 is located in a specific zone of bylaw CA29 0042, namely "Riparian lands";

CONSIDERING the meeting of the Urban Planning Advisory Committee (UPAC) held on Wednesday, April 9, 2025;

**It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian**

AND RESOLVED

THAT the replacement of lot 1 368 032, located at 1 160, chemin de la Rive-Boisée, by lots 6 599 582 and 6 599 583, be **refused** in accordance to the Site Planning and Architectural Integration Programme By-law CA29 0042 since the following objectives and criteria are not met:

Section 1 of chapter 3 entitled "Subdivision and cadastral operation":

The proposed subdivision does not preserve the dominant parcel characteristics of the insertion environment, since the shape and dimensions of the original lots would not be respected. More specifically, the subdivision of a lot for the purpose of new construction should be avoided;

Section 3 of chapter 3 entitled "Layout and urban integration":

The proposed subdivision does not allow for the layout and insertion of a new construction compatible with the built environment of the surrounding area, since the proposed front setback could not respect the average front setback of adjacent buildings, and the width of the building could not be similar to the width of adjacent buildings;

Section 7 of Chapter 5 entitled "Riparian lands":

The proposed subdivision and the layout of a building do not make it possible to maintain a visual breakthrough from the public

thoroughfare towards a water surface.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUSLY ADOPTED

40.09 1255453002

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0131

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0131

COMITÉ DE CIRCULATION ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TRAFFIC AND ROAD SAFETY COMMITTEE

Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
le conseiller Benoit Langevin

It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Benoit Langevin

ET RÉSOLU

AND RESOLVED

QUE le procès-verbal de la réunion du Comité de circulation et de sécurité routière tenue le 27 février 2025 soit approuvé tel que soumis;

THAT the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on February 27, 2025, be approved as submitted;

QUE l'« Annexe A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soient modifiés comme suit :

THAT “Annex A” of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds and By-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

1. Stationnement maximum quatre (4) heures dans le secteur Roxboro

1. Maximum four-hour (4) parking in the Roxboro sector

Que soit installée, aux endroits suivants, une signalisation P-150-7 « Stationnement autorisé » et P-70-P-2 « Panonceau secteur » pour indiquer le début du secteur où le stationnement est limité à une durée de 4 heures de 9 h à 18 h (Réf Tome V : 2.18.2 et V : 2.9) :

That be installed signs P-150-7 “Parking authorized” and P-70-P-2 “Sector sign” at the following locations to indicate the beginning of the sector where parking is limited to four (4) hours from 9 a.m. to 6 p.m. (Ref Tome V: 2.18.2 and V: 2.9):

- 14^e Rue, intersection des Sources, coin sud/est
- 19^e Avenue, intersection 9^e Rue, coin sud/ouest
- 9^e Rue, intersection 19^e Avenue, coin nord/est
- rue du Général-Brock, intersection rue Cartier, coin sud/ouest
- rue Cartier intersection, rue du Général-Brock, coin nord/est
- boulevard Gouin Ouest, aux limites de Roxboro, côté sud
- 8^e Avenue, intersection boulevard Gouin Ouest, côté sud/ouest
- 6^e Avenue, intersection boulevard Gouin Ouest, côté sud/ouest
- 5^e Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, côté nord/est
- rue Meighen, intersection boulevard Gouin Ouest, côté nord/est
- 4^e Avenue Sud, intersection boulevard Gouin Ouest, côté sud/ouest
- 4^e Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, côté nord/est
- 3^e Avenue Sud, intersection boulevard Gouin Ouest, côté sud/ouest
- 3^e Avenue Nord, intersection boulevard

- 14^e Rue, intersection des Sources, south-east corner
- 19^e Avenue, intersection 9^e Rue, south-west corner
- 9^e Rue, intersection 19^e Avenue, north-east corner
- rue du Général-Brock, intersection rue Cartier, south-west corner
- rue Cartier intersection, rue du Général-Brock, north-east corner
- boulevard Gouin Ouest, Roxboro limits, south side
- 8e Avenue, intersection boulevard Gouin Ouest, south-west side
- 6^e Avenue, intersection boulevard Gouin Ouest, south-west side
- 5^e Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east side
- rue Meighen, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east side
- 4^e Avenue Sud, intersection boulevard Gouin Ouest, south-west side
- 4^e Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east side
- 3^e Avenue Sud, intersection boulevard Gouin Ouest, south-west side
- 3^e Avenue Nord, intersection boulevard

Gouin Ouest, côté nord/est

- rue du Centre-Commercial, intersection boulevard Gouin Ouest, côté sud/ouest
- 2^e Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, côté nord/est
- 1^{re} Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, côté nord/est
- boulevard Gouin Ouest, intersection Le Boulevard, côté nord/ouest
- 2^e Rue, intersection boulevard Gouin Ouest, côté nord/ouest
- boulevard Gouin Ouest, intersection 1^{re} Rue, côté nord/ouest
- 1^{re} Rue, intersection boulevard Gouin Ouest, coin sud/ouest

Que soit installée, à la fin de ce secteur, une signalisation P-150-7 « Stationnement autorisé » et P-230-P « Panonceau Fin » pour marquer la fin de l'interdiction de stationner 4 heures de 9 h à 18 h (Réf Tome V : 2.3.3) aux endroits suivants :

- 14^e Rue, intersection des Sources, coin nord/est
- 9^e Rue, intersection 19^e Avenue, coin nord/ouest
- rue Cartier intersection, rue du Général-Brock, coin nord/ouest
- boulevard Gouin Ouest, limites de Roxboro, côté nord
- rue Le Boulevard, intersection boulevard Gouin Ouest, coin nord/est
- boulevard Lalande, intersection boulevard Gouin Ouest, coin nord/est
- 1^{re} Rue, intersection boulevard Gouin Ouest, coin sud/est

Que soit fixé au-dessous de cette signalisation indiquant l'interdiction d'excéder de stationner de quatre (4) heures de 9 h à 18 h, le panonceau D-40-P-1 « Nouvelle signalisation » et qu'elle soit retirée après une période de 30 à 60 jours suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle signalisation (Réf au Tome V : 3.8).

Que soit retirée la signalisation de l'ancienne ville de Roxboro concernant l'article 3 du règlement 98-596 qui a été abrogé en 2007, interdisant le stationnement de nuit entre 2 h et 6 h sur voie publique et limitant le stationnement à une durée de quatre (4) heures, situé aux endroits suivants :

- 14^e Rue, intersection des Sources, coin sud/est
- 9^e Rue, intersection des Sources, coin sud/est
- rue Cartier intersection des Sources, coin sud/est

Tel qu'indiqué au croquis numéro **25-39519-1** joint au sommaire décisionnel.

2. Projet – Stationnement près des gares Sunnybrooke et Pierrefonds-Roxboro

Gouin Ouest, north-east side

- rue du Centre-Commercial, intersection boulevard Gouin Ouest, south-west side
- 2^e Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east side
- 1^{re} Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east side
- boulevard Gouin Ouest, intersection Le Boulevard, north-west side
- 2^e Rue, intersection boulevard Gouin Ouest, north-west side
- boulevard Gouin Ouest, intersection 1^{re} Rue, north-west side
- 1^{re} Rue, intersection boulevard Gouin Ouest, south-west corner

That be installed, at the end of this sector, signs P-150-7 “Parking authorized” and P-230-P “Sign End” to mark the end of the four-hour (4) parking ban from 9 a.m. to 6 p.m. (Ref Tome V: 2.3.3) at the following locations:

- 14^e Rue, intersection des Sources, north-east corner
- 9^e Rue, intersection 19^e Avenue, north-west corner
- rue Cartier intersection, rue du Général-Brock, north-west corner
- boulevard Gouin Ouest, limites de Roxboro, north side
- rue Le Boulevard, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east corner
- boulevard Lalande, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east corner
- 1^{re} Rue, intersection boulevard Gouin Ouest, south-east corner

That the D-40-P-1 “New signage” sign be affixed below this four-hour (4) parking ban sign from 9 a.m. to 6 p.m., and that it be removed after a period of 30 to 60 days following the coming into force of the new sign (Ref. in Volume V: 3.8).

That be removed the signage of the former Ville de Roxboro concerning Section 3 of By-law 98-596, which was repealed in 2007, prohibiting overnight parking between 2 a.m. and 6 a.m. on public roads and limiting parking to a duration of four (4) hours, located at the following locations:

- 14^e Rue, intersection des Sources, south-east corner
- 9^e Rue, intersection des Sources, south-east corner
- rue Cartier intersection des Sources, south-east corner

As indicated on sketch number **25-39519-1** attached to the decision-making summary.

2. Project – Parking near the Sunnybrooke and Pierrefonds-Roxboro train stations

Que soit installée la signalisation tel qu'indiqué sur les plans ajustés du rapport de Stantec Experts-conseils en date du 30 août 2024 : Modification des panneaux de signalisation – Mise en place des recommandations sur les rues aux abords des gares de train de banlieue de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

Plan A

Que soit retirée la signalisation existante « Stationnement interdit mardi et jeudi de 9h-18h ainsi que le « Stationnement interdit lundi, mercredi et vendredi de 9 h-18 h » et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur les rues suivantes :

- 1^{re} Avenue Nord entre le boulevard Gouin Ouest et le cul-de-sac
- 2^e Avenue Nord entre le boulevard Gouin Ouest et la 4^e Rue
- 3^e Avenue Nord et Sud entre la 4^e Rue et la rue du Centre-Commercial
- 4^e Avenue Nord et Sud entre la 4^e Rue et la rue du Centre-Commercial

Que soit retirée la signalisation existante « Stationnement interdit mardi et jeudi de 9 h-18 h » ainsi que le « Stationnement interdit lundi, mercredi et vendredi de 9 h-18 h » et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté Nord et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté Sud sur les rues suivantes :

- 3^e Rue entre la 1^{re} Avenue Nord et la 2^e Avenue Nord
- 4^e Rue entre la 4^e Avenue Nord et la 2^e Avenue Nord

Plan B

Que soit retirée la signalisation existante « Stationnement interdit de 9 h-16 h du lundi au vendredi » ainsi que le « Stationnement interdit de 16 h-9 h du lundi au vendredi » et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur les rues suivantes :

- 5^e Avenue Nord entre le boulevard Gouin Ouest et le cul-de-sac, incluant le croissant ouest

Que soit retirée la signalisation existante « Stationnement interdit de 9 h-16 h du lundi au vendredi » ainsi que le « Stationnement interdit de 16 h-9 h du lundi au vendredi » de chaque côté et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur les rues suivantes :

- 6^e Avenue entre le boulevard Gouin Ouest et la 5^e Rue

THAT the signage be installed as shown on the plans adjusted from the report by Stantec Experts-conseils dated August 30, 2024: Modification of traffic signs – Implementation of street recommendations in the vicinity of commuter train stations in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

Plan A

That be removed the existing signage “No parking Tuesday and Thursday from 9 a.m. to 6 p.m.” and “No parking Monday, Wednesday and Friday from 9 a.m. to 6 p.m.” and replaced by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side and by signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following streets:

- 1^{re} Avenue Nord between boulevard Gouin Ouest and the dead end
- 2^e Avenue Nord between boulevard Gouin Ouest and 4^e Rue
- 3^e Avenue Nord and Sud between 4^e Rue and rue du Centre-Commercial
- 4^e Avenue Nord and Sud between 4^e Rue and rue du Centre-Commercial

That the existing signs “No parking Tuesday and Thursday from 9 a.m. to 6 p.m.” and “No parking Monday, Wednesday and Friday from 9 a.m. to 6 p.m.” be removed and replaced by signs prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the north side and signs prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the south side of the following streets:

- 3^e Rue between 1^{re} Avenue Nord and 2^e Avenue Nord
- 4^e Rue between 4^e Avenue Nord and 2^e Avenue Nord

Plan B

That the existing signs “No parking from 9 a.m. to 4 p.m. Monday to Friday” and “No parking from 4 p.m. to 9 a.m. Monday to Friday” be removed and replaced by signs prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side and signs prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following streets:

- 5^e Avenue Nord between boulevard Gouin Ouest and the dead end, including the west crescent

That the existing signs “No parking from 9 a.m. to 4 p.m. Monday to Friday” and “No parking from 4 p.m. to 9 a.m. Monday to Friday” on both sides be removed and replaced by signs prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side and signs prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following streets:

- 6^e Avenue between boulevard Gouin Ouest and 5^e Rue

- 8^e Avenue entre le boulevard Gouin Ouest et la 5^e Rue

Plan C

Que soit retirée la signalisation existante « Stationnement interdit de 9 h -16 h du lundi au vendredi » de chaque côté de la rue et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur les rues suivantes :

- 5^e Avenue Sud entre la 5^e Rue et la 6^e Rue
- 6^e Avenue entre la 5^e Rue et la 7^e Rue
- 7^e Avenue entre la 6^e Rue et la 7^e Rue
- 8^e Avenue entre la 5^e Rue et la 7^e Rue

Que soit retirée la signalisation existante « Stationnement interdit de 9 h-16 h du lundi au vendredi » de chaque côté de la rue et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté nord et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté sud sur les rues suivantes :

- 5^e Rue entre la 5^e Avenue Sud et la 8^e Avenue
- 6^e Rue entre la 5^e Avenue Sud et la 8^e Avenue
- 7^e Rue entre la 6^e Avenue Sud et la 8^e Avenue

Plan D

Que soit retirée la signalisation existante « Stationnement interdit de 9 h-16 h du lundi au vendredi » de chaque côté de la rue et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur la rue suivante :

- 5^e Avenue Sud entre la 6^e Rue et la 8^e Rue

Que soit retirée la signalisation existante « Stationnement interdit de 9 h-16 h du lundi au vendredi » de chaque côté de la rue et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté nord et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté sud sur les rues suivantes :

- 7^e Rue entre la 5^e Avenue Sud et la 6^e Avenue
- 8^e Rue entre l'avenue Jean-Brillant et le cul-de-sac

Plan E-1

Que soit retirée la signalisation existante « Stationnement interdit de 8 h-17 h du lundi au vendredi » de chaque côté de la rue et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est ainsi qu'une signalisation qui limite le stationnement à quatre (4) heures entre 9 h et 18 h, et par une

- 8^e Avenue between boulevard Gouin Ouest and 5^e Rue

Plan C

That the existing signage “No parking from 9 a.m. to 4 p.m., Monday to Friday” on both sides of the street be removed and replaced by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side and by signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following streets:

- 5^e Avenue Sud between 5^e Rue and 6^e Rue
- 6^e Avenue between 5^e Rue and 7^e Rue
- 7^e Avenue between 6^e Rue and 7^e Rue
- 8^e Avenue between 5^e Rue and 7^e Rue

That the existing signage “No parking from 9 a.m. to 4 p.m., Monday to Friday” on both sides of the street be removed and replaced by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the north side and by signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the south side on the following streets:

- 5^e Rue between 5^e Avenue Sud and 8^e Avenue
- 6^e Rue between 5^e Avenue Sud and 8^e Avenue
- 7^e Rue between 6^e Avenue Sud and 8^e Avenue

Plan D

That the existing signage “No parking from 9 a.m. to 4 p.m., Monday to Friday” on both sides of the street be removed and replaced by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side and by signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following street:

- 5^e Avenue Sud between 6^e Rue and 8^e Rue

That the existing signage “No parking from 9 a.m. to 4 p.m., Monday to Friday” on both sides of the street be removed and replaced by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the north side and by signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the south side on the following streets:

- 7^e Rue between 5^e Avenue Sud and 6^e Avenue
- 8^e Rue between avenue Jean-Brillant and the dead end

Plan E-1

That the existing signage “No parking from 8 a.m. to 5 p.m., Monday to Friday” on both sides of the street be removed and replaced by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side, as well as signage limiting parking to four (4) hours between 9 a.m. and 6 p.m., and by

signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur la rue suivante :

- Rue Pierre-Lauzon entre la rue Edward et la rue Gilmour

Que soit retirée la signalisation existante « Stationnement interdit de 7 h-10 h du lundi au vendredi » de chaque côté de la rue et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est ainsi qu'une signalisation qui limite le stationnement à quatre (4) heures entre 9 h et 18 h, et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur la rue suivante :

- Rue Rachel entre la rue Edward et la rue Pierre-Lauzon

Plan E-3

Que soit installée une signalisation P-160-1 « Arrêt interdit » des deux côtés de la rue Alexander entre la rue Anthony et le boulevard Gouin Ouest aux emplacements suivants :

- Sur le poteau existant près du 4 655 de la rue Alexander ainsi que sur une tige du côté opposé
- Sur le poteau existant près du 4 685 de la rue Alexander ainsi que sur une tige du côté opposé
- Sur le poteau existant près du 4 695 de la rue Alexander ainsi que sur une tige du côté opposé

Plan E-4

Que soit retirée du côté nord de l'avenue Cérès entre les rues Delaney et Edward-Higgins la signalisation existante Stationnement interdit de 18 h-7 h, sauf détenteurs de permis et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui limite le stationnement à quatre (4) heures entre 9 h et 18 h, excepté véhicules munis d'un permis Secteur 304.

Que soit retirée du côté sud de l'avenue Cérès entre les rues Delaney et Edward-Higgins la signalisation existante « Stationnement interdit sauf détenteurs de permis » et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui limite le stationnement à quatre (4) heures entre 9 h et 18 h, excepté véhicules munis d'un permis Secteur 304.

Tel qu'indiqué au plan numéro **22-284311 (24-66606)**, feuilles 1 à 7 joint au sommaire décisionnel.

3. Stationnement dans le secteur autour de la Maison des aînés au 4 601, boulevard des Sources

Que soit installée du côté nord de la 9^e Rue entre des Sources et la 19^e Avenue, une

signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following street:

- Rue Pierre-Lauzon between rue Edward and rue Gilmour

That the existing signage “No parking from 7 a.m. to 10 a.m., Monday to Friday” on both sides of the street be removed and replaced by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side, as well as signage limiting parking to four (4) hours between 9 a.m. and 6 p.m., and by signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following street:

- Rue Rachel between rue Edward and rue Pierre-Lauzon

Plan E-3

That a P-160-1 “Stop” sign be installed on both sides of rue Alexander between rue Anthony and boulevard Gouin Ouest at the following locations:

- On the existing pole near 4 655 rue Alexander and on a rod on the opposite side.
- On the existing pole near 4 685 rue Alexander and on a rod on the opposite side.
- On the existing pole near 4 695 rue Alexander and on a rod on the opposite side.

Plan E-4

That the existing sign on the north side of avenue Cérès between rues Delaney and Edward-Higgins be removed. Parking prohibited from 6 p.m. to 7 a.m., except for permit holders, and that it be replaced by a sign limiting parking to four (4) hours between 9 a.m. and 6 p.m., except for vehicles with a Sector 304 permit.

That the existing “No Parking except for permit holders” sign on the south side of avenue Cérès between rues Delaney and Edward-Higgins be removed and replaced by a sign limiting parking to four (4) hours between 9 a.m. and 6 p.m., except for vehicles with a Sector 304 permit.

As shown on sketch number **22-284311 (24-66606)**, sheets 1 to 7 attached to the decision-making summary.

3. Parking in the surrounding area of the Seniors' Home at 4 601, boulevard des Sources

That no parking signs be installed on the north side of 9^e Rue between des Sources

signalisation pour interdire le stationnement, Numéro : P-150-2 « Stationnement interdit » en tout temps à l'extrémité ouest du 122, 9^e Rue et entre le 118 et le 122, 9^e Rue (Réf Tome V : 2.18).

Que soit installé du côté nord de la 14^e Rue et le boulevard des Sources et la 19^e Avenue, entre l'arrêt d'autobus et la 19^e Avenue, un panneau P-160-1 « Arrêt interdit » en tout temps.

Que soit installé du côté sud de la 14^e Rue à une distance d'environ 15 m du boulevard des Sources un panneau P-160-1 « Arrêt interdit » en tout temps (Réf Tome V : 2.19).

Que soit installé du côté sud de la 14^e Rue mi-tronçon entre la 18 et 19^e Avenue, un panneau pour interdire le stationnement en tout temps, Numéro : P-150-2 « Stationnement interdit ».

Que soient retirés des deux côtés de l'avenue Arnold entre la rue Cartier et la rue du Général-Brock, les six (6) panneaux de signalisation « Stationnement interdit » du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h, excepté les détenteurs de permis de résident, et de les remplacer par :

- du côté ouest, près du 2, 6 et 10 avenue Arnold, panneau P-150-2 « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h, et du côté est, près du 5, 7 et 11 avenue Arnold, panneau P-150-2 « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h.

Que soient retirés des deux côtés de l'avenue Baldwin entre la rue Cartier et la rue du Général-Brock, les six (6) panneaux de signalisation « Stationnement interdit » du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h, excepté les détenteurs de permis de résident, et de les remplacer par :

- du côté ouest, près du 2, 6 et 10, avenue Baldwin, panneau numéro P-150-2 « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h et du côté est, près du 3, 7 et 11, avenue Baldwin panneau numéro P-150-2 « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h.

Que soient retirés des deux côtés de l'avenue Harwood entre la rue Cartier et la rue du Général-Brock, les quatre (4) panneaux de signalisation « Stationnement interdit » du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h, excepté les détenteurs de permis de résident, et de les remplacer par :

- du côté ouest, près du 4 et 8, avenue Harwood, panneau numéro P-150-2 « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h, et du côté est, près du 5 et 9, avenue Harwood panneau numéro P-150-2 « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h.

Que soient retirés des deux côtés de l'avenue

and 19^e Avenue, numbered P-150-2 “No parking” at any time at the west end of 122, 9^e Rue and between 118 and 122, 9^e Rue (Ref Tome V: 2.18).

THAT, on the north side of 14^e Rue and boulevard des Sources and 19^e Avenue, between the bus stop and 19^e Avenue, a P-160-1 “No stopping” sign be installed at any time.

To install on the south side of 14^e Rue, at a distance of approximately 15 m from boulevard des Sources, a P-160-1 “No stopping” sign at any time (Ref. Volume V: 2.19).

That a sign prohibiting parking at any time be installed on the south side of 14^e Rue mid-trunnel between 18^e Avenue and 19^e Avenue, number P-150-2 “No parking”.

That, on both sides of avenue Arnold between rue Cartier and rue du Général-Brock, the six (6) “No Parking” signs be removed from Monday to Friday between 9 a.m. and 5 p.m., except for resident permit holders, and replaced with:

- on the west side, near 2, 6 and 10 avenue Arnold, sign P-150-2 “No Parking” between 9 a.m. and 6 p.m., and on the east side, near 5, 7 and 11 avenue Arnold, sign P-150-2 “No Parking” between 6 p.m. and 9 a.m.

That the six (6) “No Parking” signs be removed from both sides of avenue Baldwin between rue Cartier and rue du Général-Brock, from Monday to Friday between 9 a.m. and 5 p.m., except for resident permit holders, and replaced with:

- on the west side, near 2, 6 and 10 avenue Baldwin, sign number P-150-2 “No Parking” between 9 a.m. and 6 p.m. and on the east side, near 3, 7 and 11 avenue Baldwin, sign number P-150-2 “No Parking” between 6 p.m. and 9 a.m.

That, on both sides of avenue Harwood between rue Cartier and rue du Général-Brock, the four (4) “No Parking” signs be removed from Monday to Friday between 9 a.m. and 5 p.m., except for resident permit holders, and replaced with:

- on the west side, near 4 and 8 avenue Harwood, sign number P-150-2 “No parking” between 9 a.m. and 6 p.m., and on the east side, near 5 and 9 avenue Harwood, sign number P-150-2 “No parking” between 6 p.m. and 9 a.m.

That the five (5) “No Parking” signs be

Grant entre la rue Cartier et la rue du Général-Brock, les cinq (5) panneaux de signalisation « Stationnement interdit » du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h, excepté les détenteurs de permis de résident, et de les remplacer par :

- du côté ouest, près du 4 et 8, avenue Grant, panneau numéro P-150-2 « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h, et du côté est, près du 3, 7 et 11 avenue Grant, panneau numéro P-150-2 « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h.

Que soient retirés des deux côtés de la rue Cartier entre le 95 rue Cartier et l'avenue Grant, les neuf (9) panneaux de signalisation « Stationnement interdit » du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h, excepté les détenteurs de permis de résident, et de les remplacer par :

- du côté nord, près du 70, 78, 84 et 90 rue Cartier, panneau numéro P-150-2 « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h et du côté sud, opposé au 66, 74, 84 et 88 rue Cartier, panneau numéro P-150-2 « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h du côté nord, ajouter près du 94 rue Cartier un panneau numéro P-150-2 « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h avec flèche vers la droite pour indiquer la fin de la zone. Ce panneau doit être installé à 45° de la voie de circulation.
- du côté sud, ajouter près du 95, rue Cartier un panneau numéro P-150-2 « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h avec flèche vers la gauche pour indiquer le début de la zone. Ce panneau doit être installé à 45° de la voie de circulation.

Que soit installé opposé au 121, rue du General-Brock, du côté est, à environ 15 m au nord de la courbe, un panneau numéro P-150-2 « Stationnement interdit » en tout temps.

Que soit installé en face du 116, rue du General-Brock, du côté nord, à environ 15 m à l'est de la courbe, un panneau numéro P-150-2 « Stationnement interdit » en tout temps avec flèche vers la gauche pour indiquer le début de zone. Ce panneau doit être installé à 45° de la voie de circulation.

Que soit installé en face du 116, rue du General-Brock, du côté nord, à environ 15 m à l'ouest de la rue Montgomery et environ 15 m vers l'ouest, un panneau numéro P-150-7 « Stationnement autorisé » pour une durée de quinze (15) minutes, de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, afin de faciliter l'accès à la garderie.

Que le panneau 40 km/h en face du 121, rue du General-Brock soit retiré et remplacé par un

removed from both sides of avenue Grant between rue Cartier and rue du Général-Brock, from Monday to Friday between 9 a.m. and 5 p.m., except for resident permit holders, and replaced with:

- on the west side, near 4 and 8 avenue Grant, sign number P-150-2 “No Parking” between 9 a.m. and 6 p.m., and on the east side, near 3, 7 and 11 avenue Grant, sign number P-150-2 “No Parking” between 6 p.m. and 9 a.m.

That, on both sides of rue Cartier between 95 rue Cartier and avenue Grant, the nine (9) “No Parking” signs be removed from Monday to Friday between 9 a.m. and 5 p.m., except for resident permit holders, and replaced with:

- on the north side, near 70, 78, 84 and 90 rue Cartier, sign number P-150-2 “No parking” between 6 p.m. and 9 a.m. and on the south side, opposite 66, 74, 84 and 88 rue Cartier, sign number P-150-2 “No parking” between 9 a.m. and 6 p.m. on the north side, near 94 rue Cartier, add sign number P-150-2 “No parking” between 6 p.m. and 9 a.m. with an arrow to the right to indicate the end of the zone. This sign must be installed at 45° to the traffic lane.
- on the south side, add a sign number P-150-2 “Parking prohibited” between 6 p.m. and 9 a.m., with an arrow to the left to indicate the start of the zone. This sign must be installed at 45° to the traffic lane.

That a sign numbered P-150-2 “No Parking” be installed opposite to 121, rue du General-Brock, on the east side, approximately 15 m north of the curve, at all times.

That, in front of 116, rue du General-Brock, on the north side, approximately 15 m east of the curve, a sign number P-150-2 “No parking” be installed at all times with an arrow to the left to indicate the beginning of the zone. This sign must be installed at 45° to the traffic lane.

That be installed, in front of 116, rue du General-Brock, on the north side, approximately 15 m west of rue Montgomery and approximately 15 m westward, a sign number P-150-7 “Parking authorized” for a fifteen-minute (15) period, from 7 a.m. to 5 p.m., Monday to Friday, to facilitate access to the daycare center.

That the 40 km/h sign in front of 121, rue du General-Brock be removed and replaced

panneau de 30 km/h numéro P-70-2-30 « Limite de vitesse 30 km/h »(Réf Tome V : 2.9).

with a 30 km/h sign number P-70-2-30 "Speed limit 30 km/h" (Ref Tome V: 2.9).

Que soit installé, opposé au 101, rue du Général-Brock un panneau de 30 km/h numéro P-70-2-30 « Limite de vitesse 30 km/h ».

That be installed a 30 km/h sign number P-70-2-30 "Speed limit 30 km/h" opposite to 101, rue du Général-Brock.

Que soit installé devant le 109, rue du General-Brock, du côté sud, à environ 15 m à l'ouest de la 17^e Avenue, un panneau numéro P-150-2 « Stationnement interdit » en tout temps.

THAT be installed, in front of 109, rue du General-Brock, on the south side, approximately 15 m west of 17^e Avenue, a sign number P-150-2 "No Parking" at all times.

Que soit retiré le panneau P-150-2 « Stationnement interdit » en tout temps avec flèche vers la droite, situé en face du 99, rue du Général-Brock, que ce panneau soit remplacé par un P-150-2 sans flèche.

That be removed the P-150-2 "No Parking" sign at all times with an arrow to the right, located in front of 99, rue du Général-Brock, and replaced by a P-150-2 without an arrow.

Que soit installé entre le 93 et 95, rue du Général-Brock, un panneau P-150-2 « Stationnement interdit » en tout temps.

That be installed a P-150-2 "No Parking" at all times sign between 93 and 95, rue du Général-Brock.

Que soit installé entre le 91 et le 93, rue du Général-Brock, un panneau P-150-2 « Stationnement interdit » en tout temps avec flèche vers la droite pour indiquer la fin de zone. Ce panneau doit être installé à 45° de la voie de circulation.

That be installed, between 91 and 93, rue du Général-Brock, a P-150-2 "No Parking" at all times sign, with an arrow to the right to indicate the end of the zone. This sign must be installed at 45° to the traffic lane.

Que soient installés sur la 9^e Rue entre la 15^e Avenue et la 17^e Avenue, du côté nord, entre les 78 et 80, les 84 et 86 et les 90 et 92, 9^e Rue, le panneau numéro P-150-2 « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h et du côté sud, entre les 73 et 75, les 79 et 81 et le 85 9^e Rue, le panneau numéro P-150-2 « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h.

That be installed on 9^e Rue between 15^e Avenue and 17^e Avenue, on the north side, between 78 and 80, 84 and 86 and 90 and 92, 9^e Rue, the sign number P-150-2 "No Parking" between 6 p.m. and 9 a.m. and on the south side, between 73 and 75, 79 and 81 and 85, 9^e Rue, the sign number P-150-2 "No Parking" between 9 a.m. and 6 p.m.

Que soient installés sur la 9^e Rue entre la 17^e Avenue et la 19^e Avenue, du côté nord, entre les 100 et 102, les 106 et 112 et les 144 et 116, 9^e Rue, le panneau numéro P-150-2 « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h et du côté sud, à l'est du 95, entre les 99 et 101, et entre les 105 et 107, 9^e Rue le panneau numéro P-150-2 « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h.

That be installed on 9^e Rue between 17^e Avenue and 19^e Avenue, on the north side, between 100 and 102, 106 and 112 and 144 and 116, 9^e Rue, the sign number P-150-2 "No parking" between 6 p.m. and 9 a.m. and on the south side, east of 95, between 99 and 101, and 105 and 107, 9^e Rue, the sign number P-150-2 "No parking" between 9 a.m. and 6 p.m.

Que soient retirés les cinq (5) panneaux « Stationnement interdit » de 9 h-18 h du lundi au vendredi des côtés est et ouest de la 19^e Avenue entre la 9^e Rue et la 14^e Rue.

That be removed the five (5) "No Parking" signs from 9 a.m. to 6 p.m. Monday to Friday on the east and west sides of 19^e Avenue between 9^e Rue and 14^e Rue.

Que soient installés sur la 19^e Avenue entre la 9^e Rue et la 14^e Rue du côté ouest, entre les 36 et 38, les 44 et 46, et les 50 et 52, 19^e Avenue, le panneau numéro P-150-2 « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h et du côté est, entre les 37 et 39, les 45 et 47, et entre les 51 et 53, 19^e Avenue, le panneau numéro P-150-2 « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h.

That be installed on 19^e Avenue between 9^e Rue and 14^e Rue, on the west side, between 36 and 38, 44 and 46, and 50 and 52, 19^e Avenue, the sign number P-150-2 "No Parking" between 6 p.m. and 9 a.m. and on the east side, between 37 and 39, 45 and 47, and 51 and 53, 19^e Avenue, the sign number P-150-2 "No Parking" between 9 a.m. and 6 p.m.

Que soit retiré le panneau « Stationnement interdit » avec flèche et les six (6) panneaux « Stationnement interdit » mar-jeu-sam et

To remove the "No Parking" sign with arrow and the six (6) "No Parking" signs Tues-Thu-Sat and Mon-Wed-Fri-Sun on

lun-mer-ven-dim des deux côtés de la 17^e Avenue entre la rue du Général-Brock et la 9^e Rue et de remplacer ces six (6) panneaux par P-150-2, « Stationnement interdit » en tout temps.

Que soient installés sur la 17^e Avenue entre la 9^e et 10^e Rue, le panneau P-150-2 « Stationnement interdit » 9 h-18 h du côté est entre les 29-31 et entre les 31-33, 17^e Avenue, et le panneau P-150-2 « Stationnement interdit » 18 h-9 h du côté ouest entre les 28-30 et entre les 30-32, 17^e Avenue.

Tel qu'indiqué aux plans numéros **24-140840(24-248331)(24-325524)-1**, **24-140840(24-248331)(24-325524)-2** et **24-140840(24-248331)(24-325524)-3** joints au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.10 1253050004

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0132

ORDONNANCE
FERMETURE DE RUE ET INTERDICTIONS
DE STATIONNEMENT DANS LE CADRE DES
ACTIVITÉS DE LA JOURNÉE DU
JARDINAGE

Il est proposé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot
appuyé par
la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA25 29 0132 la fermeture des rues et l'interdiction de stationnement sur la rue René-Émard, entre le boulevard Gouin Ouest et le boulevard de Pierrefonds, le samedi 24 mai 2025 de 6 h à 14 h, dans le cadre de l'activité de la journée du jardinage afin de garantir la sécurité des participants, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public et de l'article 14.8 du règlement 868 de l'ancienne Ville de Pierrefonds sur la circulation et la sécurité publique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.11 1253903001

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0133

PROCÈS-VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME

both sides of 17^e Avenue between rue du Général-Brock and 9^e Rue and replace these six (6) signs with P-150-2, “No Parking” at all times.

That be installed, on 17^e Avenue between 9^e Rue and 10^e Rue, the P-150-2 “No Parking” sign at 9 a.m.-6 p.m. on the east side between 29-31 and between 31-33, 17^e Avenue, and the P-150-2 “No Parking” sign at 6 p.m.-9 a.m. on the west side between 28-30 and between 30-32, 17^e Avenue.

As shown on sketches numbers **24-140840(24-248331)(24-325524)-1**, **24-140840(24-248331)(24-325524)-2** and **24-140840(24-248331)(24-325524)-3** attached to the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0132

ORDINANCE
STREET CLOSURE AND PARKING
PROHIBITIONS FOR THE GARDENING
DAY EVENT

It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Louise Leroux

AND RESOLVED

THAT the Borough Council decree by ordinance number OCA25 29 0132 the closing of a street as well as parking prohibitions on rue René-Émard, between boulevard Gouin Ouest and boulevard de Pierrefonds, on Saturday, May 24, 2025, from 6 a.m. to 2 p.m., during the Gardening Day event, to ensure the safety of participants, in accordance with the provisions of article 18 of by-law CA29 0018 on the occupancy of public property and article 14.8 of by-law 868 of the former Ville de Pierrefonds concerning traffic and public security.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0133

MINUTES – URBAN PLANNING
ADVISORY COMMITTEE

**Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 avril 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

60.01 1255453004

RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 29 0134

LEVÉE DE LA SÉANCE

**Il est proposé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

ET RÉSOLU

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ET LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 27.

70.01

Dimitrios (Jim) BEIS
Maire d'arrondissement
Mayor of the Borough

**It was moved by
Councillor Benoit Langevin
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

AND RESOLVED

THAT the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on April 9, 2025.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA25 29 0134

ADJOURNMENT OF THE SITTING

**It was moved by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian
seconded by
Councillor Louise Leroux**

AND RESOLVED

THAT the present regular sitting be adjourned.

UNANIMOUSLY ADOPTED

AND THE SITTING WAS ADJOURNED AT 9:27 P.M.

Jean-François GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement
Secretary of the Borough

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2025.